

Département d'Ille et Vilaine  
Arrondissement de Fougères-Vitré  
Canton d'Antrain  
Commune de **ROMAZY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mil dix-huit le 9 avril à 20 h 30.**

Le Conseil Municipal de ROMAZY, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la Présidence de : M. Loïc BATAIS, Maire.

**Etaient présents :** BATAIS Loïc, COIRRE Eric, GASTEBOIS Jean-Claude, PARENT Arnaud, ROUANET Jeanine, VAUTIER Mickaël

**Absents excusés :** AUBREE Anthony

**Absent :** FERTIN Mickaël

**Procurations**

**Secrétaire de séance :** GASTEBOIS Jean-Claude

**Le compte rendu de la séance du 12 mars 2018 est adopté à l'unanimité.**

<b>COMMUNE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017</b>
--

**Délibération 2018 – 24**

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de l'exécution des budgets communaux pour l'exercice 2017.

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame ROUANET Jeanine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Loïc Battais, Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume de la façon suivante :

**Section de Fonctionnement :**

Recettes réalisées : 193 611.24€

Dépenses réalisées : 162 970.50€

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 de 30 640.74 € report de l'excédent 2016 26 858.41€ soit un excédent cumulé de 57 499.15€.

**Section d'investissement :**

Recettes réalisées : 434 193.45 €

Dépenses réalisées : 237 250.52 €

Excédent d'investissement de l'exercice 2017 de 196 942.93€ report du déficit 2016 76 296€ soit un excédent cumulé de 120 646.93€.

**Excédent cumulé de l'exercice 2017 de 178 146.08€**

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Considérant la légalité des comptes
- Vote à l'unanimité par 7 voix, le compte administratif commune 2017

<b>COMMUNE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017</b>
---

**Délibération 2018 – 25**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Loïc Battais Maire, délibérant sur le compte de gestion 2017 établi par Monsieur SOUBIGOU receveur de la collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.  
Considérant la légalité des comptes.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 décembre 2017

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur SOUBIGOU visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le compte de gestion commune ainsi présenté.

<b>ASSAINISSEMENT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017</b>
---

**Délibération 2018 – 26**

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de l'exécution du budget assainissement pour l'exercice 2017.

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame ROUANET Jeanine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Loïc Battais, Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume de la façon suivante :

**Section d'exploitation :**

Recettes réalisées : 23 607.18€

Dépenses réalisées : 22 129.16€

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 de 1 478.02 € report du déficit 2016 (-) 10 708.30€ soit un déficit cumulé de(-) 9230.28€.

**Section d'investissement :**

Recettes réalisées 14 944.21 €

Dépenses réalisées : 18 905.28 €

Déficit d'investissement de l'exercice 2017 de (-) 3 961.07€ report du déficit 2016 (-) 16 150.11€ soit un déficit cumulé de (-) 20 111.18€.

## Déficit global de l'exercice 2017 de – 29341.46€

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Considérant la légalité des comptes
- Vote à l'unanimité par 7 voix, le compte administratif assainissement 2017

### ASSAINISSEMENT ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017

#### Délibération 2018 – 27

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Loïc BATAIS Maire, délibérant sur le compte de gestion 2017 établi par Monsieur SOUBIGOU receveur de la collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la légalité des comptes.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, déclare que le compte de gestion dressé par monsieur SOUBIGOU visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le compte de gestion assainissement ainsi présenté.

### LOTISSEMENT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

#### Délibération 2018 – 28

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame ROUANET Jeanine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Loïc Battais Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume de la façon suivante :

#### Section de Fonctionnement :

Recettes réalisées : 0 €

Dépenses réalisées : 0 €

Le résultat de fonctionnement de clôture d'exercice 2017 est de 0 €

### **Section d'investissement :**

Recettes réalisées : 0 €

Dépenses réalisées : 0 €

Le résultat d'investissement de clôture d'exercice 2017 est de 0 €

**Résultat global d'exercice 2017 : 0 €**

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Considérant la légalité des comptes
- Vote à l'unanimité par 7 voix le compte administratif lotissement 2017

<b>LOTISSEMENT ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017</b>
---

**Délibération 2018 – 29**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Loïc BATAIS Maire, délibérant sur le compte de gestion 2017 établi par Monsieur SOUBIGOU receveur de la collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la légalité des comptes.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur SOUBIGOU visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le compte de gestion lotissement ainsi présenté.

<b>VOTE DES TAUX IMPOSITION 2018</b>
--------------------------------------

**Délibération 2018 – 30**

Monsieur le Maire présente les recettes fiscales à taux constant à partir des documents présentés par la Direction Générale des Finances Publiques. Pour rappel :

- ✓ Taxe habitation 11.71%
- ✓ Taxe foncière bâti 16.45%
- ✓ Taxe foncière non bâti 35.62%

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De ne pas modifier les taux d'imposition communaux pour l'année 2018.

**COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT****Délibération 2018 – 31**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les résultats d'exécution du budget 2017 et présente l'affectation des résultats au budget 2018 comme suit :

<b>BUDGET COMMUNAL</b>				
FONCTIONNEMENT	2017	Dépenses	162970.50	Commentaires
		Recettes	193611.24	
		Excédent	30640.74	
		Report 2016	(+) 26 858.41	
		TOTAL	(+) 57 499.15	reporté au 002 excédent de fonctionnement reporté
INVESTISSEMENT	2017	Dépenses	237 250.52	
		Recettes	434 193.45	
		Excédent	(+) 196 942.93	
		Report déficit 2016	(-) 76 296.00	
		TOTAL	(+) 120 646.93	reporté au 001 excédent d'investissement reporté

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette répartition par 6 voix pour et une abstention.**

**ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT****Délibération 2018 – 32**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les résultats d'exécution du budget 2017 et présente l'affectation des résultats au budget 2018 comme suit :

**BUDGET ASSAINISSEMENT**


FONCTIONNEMENT	2017	Dépenses	22 129.16	Commentaires
		Recettes	23 607.18	
		Excédent	1 478.02	
		Report 2016	(-) 10 708.30	
		TOTAL	(-) 9 230.28	compte 002 Déficit reporté
INVESTISSEMENT	2017	Dépenses	1 8905.28	
		Recettes	14 944.21	
		déficit	(-) 3 691.07	
		Report 2016	(-) 16 150.11	
		TOTAL	(-) 20 111.18	compte 001 Déficit reporté

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette répartition à l'unanimité

**COMMUNE ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 AU CHAPITRE**

**Délibération 2018 – 33**

Monsieur le Maire présente les propositions de débit et de crédit en section de fonctionnement et en investissement pour le budget 2018.


	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	238 731.15 €	415 331.45 €
RECETTES	238 731.15 €	415 331.45 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent le budget primitif 2018 par 6 voix pour et 1 voix contre

**ASSAINISSEMENT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 AU CHAPITRE**

**Délibération 2018 – 34**

Monsieur le Maire présente les propositions de débit et de crédit en section de fonctionnement et en investissement pour le budget ASSINISSEMENT 2018.


	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	57 448.46 €	39 018.18 €
RECETTES	57 448.46 €	39 018.18 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent le budget primitif assainissement 2018 à l'unanimité.

**LOTISSEMENT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 AU CHAPITRE**

**Délibération 2018 – 35**

Monsieur le Maire présente les propositions de débit et de crédit en section de fonctionnement et en investissement pour le budget 2018.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	0 €	0 €
RECETTES	0 €	0 €

**COMPTE RENDU DE DEBORAH TROADEC SUR LES ZONES A URBANISER**

**Délibération 2018 – 36**

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du conseil du compte-rendu établi par Déborah TROADEC (Responsable du Pôle Habitat-Urbanisme de Couesnon Marches de Bretagne) suite à sa visite du 26 mars 2018.

Les zones 2AU de la commune ayant plus de 9 ans et n'ayant fait l'objet d'aucune acquisition foncière significatives sont redevenues agricoles

Il est proposé une réflexion sur le site de la partie nord de la parcelle D411 car située en zone U.

Ce sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil pour déterminer s'il est intéressant de faire une étude d'aménagement.

## COUESNON MARCHES DE BRETAGNE ATTRIBUTION COMPENSATION INVESTISSEMENT

### Délibération 2018 – 37

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil le tableau transmis par Couesnon Marches de Bretagne concernant « l'attribution de compensation d'investissement ». la décision doit être prise à la majorité des 2/3 des membres du conseil communautaire.

Dans le même temps, une délibération concordante du conseil municipal doit être prise pour mettre en œuvre le dispositif correspondant.

PROPOSITION DE REPARTITION ATTRIBUTION DE COMPENSATION  
PROVISOIRE 2018

Communes	Voie fonctionnement	Voie investissement	TOTAL en €	Dépenses commune		Recette commune	Dépense communauté		Recette communauté		
				C/739211	C/204	C/73211	C/739211	C/73211	C/13246		
BALLE	42 161	8 344,50	5 372,23	28 444,27	0,00	5 372,23	33 816,50	33 816,50	0,00	5 372,23	-28 444,27
CHATELLIER	7 309	19 506,00	6 184,33	-20 381,33	12 197,00	6 184,33			12 197,00	6 184,33	20 381,33
COGLES	28 405										
MONTOURS	29 945										
LA SELLE	-2 624										
LES PORTES DU COGLAIS	55 728	64 759,50	35 077,40	-44 108,90	9 031,50	35 077,40	0,00	0,00	9 031,50	35 077,40	44 108,90
ST BRICE	502 528			502 528,00							
ST ETIENNE	86 196			86 196,00							
MAEN ROCH	583 724	67 271,25	65 781,20	455 671,55	0,00	65 781,20	521 452,75	521 452,75	0,00	65 781,20	-455 671,55
ST GERMAIN	101 858	53 167,50	30 885,45	17 805,05	35 267,00	30 885,45	49 690,50	49 690,50	0,00	30 885,45	-17 805,05
ST HILAIRE	9 829	45 096,00	19 467,33	-54 734,33	19 467,33	19 467,33	0,00	35 267,00	19 467,33	54 734,33	
ST MARC	45 017	27 227,25	17 850,03	-60,28	17 850,03	17 850,03	17 789,75	17 789,75	0,00	17 850,03	60,28
TIERCENT	-2469	5 604,00	2 580,68	-10 653,68	8 073,00	2 580,68	8 073,00	8 073,00	2 580,68	10 653,68	
<b>TOTAL GENER.</b>	<b>848 157</b>	<b>299 976,00</b>	<b>185 198,65</b>	<b>371 982,35</b>	<b>64 568,50</b>	<b>185 199</b>	<b>621 730</b>	<b>621 749,50</b>	<b>64 568,50</b>	<b>185 198,65</b>	<b>-371 982,35</b>

	Voie fonctionnement AC positive	Voie investissement SDIS	BIBLIOTHEQUE	SPORT	C/739211	C/204	C/73211	C/739211	C/73211	C/13246	
ANTRAIN	352 910	13 537,06	22 484,75	22 032,00	5 787,00	7 288,00	343 962,31	22 484,75	366 447,06	22 484,75	343 962,31
BAZOUQUES	64 894	8 567,40	35 413,35	28 727,00	4 920,00	1 677,00	38 048,05	35 413,35	73 461,40	38 048,05	38 048,05
CHAUVIGNE	24 915	5 050,46	12 539,88	11 394,00			17 425,58	12 539,88	29 965,46	12 539,88	17 425,58
LA FONTENELLE	159	4 402,97	9 348,98	8 288,00			4 787,01	9 348,98	4 561,67	9 348,98	4 787,01
MARCILLE	108 461	7 559,89	20 217,53	12 203,00			95 803,36	20 217,53	116 020,89	20 217,53	95 803,36
NOYAL	6 327	3 398,60	9 785,18	5 891,00			59,58	9 785,18	9 725,60	9 785,18	59,58
RIMOU	2 658	4 650,96	7 945,20	5 550,00			606,24	7 945,20	7 338,96	7 945,20	606,24
ROMAZY	10 738	7 650,00	4 331,45				1 243,45	4 331,45	3 088,00	4 331,45	1 243,45
ST OUEN	6 590	7 474,90	15 887,75	12 703,00			1 822,85	15 887,75	14 064,90	15 887,75	1 822,85
ST REMY	1 783	7 073,92	12 508,43	11 616,00			7 217,51	12 508,43	5 290,92	12 508,43	7 217,51
TREMBLAY	21 817	8 090,75	25 088,43	23 107,00	2 877,00	4 338,00	4 819,32	25 088,43	29 907,75	25 088,43	4 819,32
<b>597 716</b>	<b>62 157</b>	<b>175 551</b>	<b>141 324</b>	<b>13 364</b>	<b>13 301</b>	<b>484 322</b>	<b>856 304,33</b>	<b>175 550,93</b>	<b>659 872,91</b>	<b>175 550,93</b>	<b>484 321,89</b>
<b>1 445 873</b>	<b>353 133</b>	<b>360 750</b>	<b>141 324</b>	<b>13 364</b>	<b>13 301</b>	<b>856 304,33</b>		<b>360 749,58</b>	<b>1 217 833,91</b>	<b>1 217 833,91</b>	<b>859 304,33</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition de répartition d'attribution de compensation d'investissement

## DEMANDE DE MICKAËL VAUTIER POUR DROIT DE PASSAGE

### Délibération 2018 – 38

Par courrier du 28 mars 2018, Mickaël VAUTIER demande un droit de passage en véhicule motorisé de la parcelle n°155 en passant sur les parcelles n°156, 457, 459 et 461 pour arriver à la rue du Mont Saint Michel en prenant à sa charge les frais notariés et l'entretien de ce passage.

Après avoir expliqué ses besoins, Mickaël VAUTIER sort de la salle.

Après discussion, sa proposition est rejetée par 3 voix contre, 2 abstentions et une voix pour.

Les conseillers iront sur place le samedi 5 avril pour étudier les diverses possibilités.

## DIVERS

### Délibération 2018 – 39

Le conseil municipal autorise l'achat de matériaux (peinture, parquet flottant) par la commune pour la rénovation de l'appartement du rez-de-chaussée situé près de la salle des fêtes.

Ces travaux seront effectués par Monsieur LEBON qui occupera le logement.

**LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 40**

<b>AUBREE Anthony</b>	<b>BATTAIS Gérard</b>	<b>BATTAIS Loïc</b>	<b>COIRRE Eric</b>
Absent			
<b>GASTEBOIS J. Claude</b>	<b>PARENT Arnaud</b>	<b>ROUANET Jeanine</b>	<b>VAUTIER Mickaël</b>
<b>FERTIN Mickaël</b>			
Absent			